

L'Adac joue toujours collectif

Aide aux communes

La Nouvelle République publié le 31/07/2017



L'Adac vient en aide aux communes sur les questions juridiques et pour mener à bien des projets de développement. / Photo C.V.

De plus en plus, les collectivités locales, essentiellement les communes, sont confrontées à une complexification des dossiers, que ce soit en matière juridique, ou pour mener à bien des projets. C'est pourquoi, le département, alors conseil général, a créé, en septembre 2012, l'Association départementale d'aide aux communes (ADAC) pour assister les communes dans toutes leurs démarches de développement. Visiblement, l'attente était grande, puisqu'aujourd'hui, 350 communes adhèrent à l'Adac, ainsi que 6 communautés de communes (bientôt 8) sur les 9 que compte désormais notre territoire, comme l'a rappelé Daniel Tulsa, le directeur de l'Adac, au cours de l'assemblée générale qui s'est tenue dans les locaux du SDE, comme un symbole, d'abord pour rendre hommage à la mémoire de François Fortassin, mais aussi parce que le syndicat départemental d'énergie fonctionne sur la même philosophie d'aide aux collectivités.

Et l'activité de l'Adac, forte d'une équipe de 9 personnes dont la compétence est saluée par tous, ne cesse de progresser, forcément. En 2016, 562 dossiers d'assistance juridique ont été traités, et surtout 210 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées, générant la bagatelle de 15 M€ de travaux. «Et bien souvent, sans cette assistance, les projets n'auraient pas vu le jour», notait Michel Pélieu, président (et «fondateur») de l'Adac. Dont l'activité ne devrait pas diminuer en 2017, ça part sur des bonnes bases, d'autant que le programme d'information et de formation des élus (sur les questions de pouvoirs de police, de gestion domaniale, de financement de l'urbanisme) est appelé à se développer. De même que son aura, une rencontre nationale des juristes spécialisés dans les collectivités locales se tiendra à Tarbes en 2018.

C.V.